

Le 22 janvier 2014

M. Serge Charbonneau  
veliserdi@hotmail.com

**Objet** : Demande de révision d'une plainte à propos d'un article diffusé le 20 janvier 2014 sur ICI Radio-Canada.ca.

Monsieur,

Vous vous plaignez d'un article diffusé le 20 janvier 2014 sur ICI Radio-Canada.ca. Vous estimez que ce reportage était essentiellement de la propagande.

Vous trouverez ci-joint la révision que j'ai faite de votre plainte.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada

- C. c. M. Luc Simard, directeur, Traitement des plaintes et Affaires générales, Information, Services français  
M<sup>me</sup> Luce Julien, première directrice, Nouvelles multiplateformes et Information continue, Services français  
M. Pierre Champoux, directeur, Information, ICM, ICI Radio-Canada.ca  
M. Christian Thivierge, rédacteur en chef, ICM, ICI Radio-Canada.ca  
M. Frédéric Vanasse, rédacteur en chef, *TJ*, Information, Services français  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Bédard, journaliste, Information, Services français  
M<sup>me</sup> Catherine Cano, première directrice, Contenu, Information, Services français  
M. Michel Cormier, directeur général, Information, Services français

P. j. Révision

## Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un article diffusé le 20 janvier 2014 sur ICI Radio-Canada.ca

### LA PLAINTE

Un lecteur d'ICI Radio-Canada.ca, M. Serge Charbonneau, se plaint d'un article publié sur le site web le 20 janvier 2014. Il estime que ce reportage constitue de la propagande et un « manquement flagrant à la plus élémentaire honnêteté journalistique ».

L'article intitulé *Des preuves de torture et d'exécutions de masse de détenus en Syrie*<sup>1</sup> fait état du rapport d'une équipe internationale d'experts en crimes de guerre. Sur la base du matériel photographique qui leur a été fourni par une source que les experts considèrent crédible, leur rapport, rédigé en anglais, conclut qu'il existe une « preuve certaine » (*clear evidence*) « susceptible d'être considérée par un tribunal dans une cour de justice (*capable of being believed by a tribunal of fact in a court of law*) de « torture systématique et de meurtres de personnes détenues par les agents du gouvernement syrien (*systematic torture and killing of detained persons by the agents of the Syrian government*).

Le plaignant soutient que « tout journaliste honnête se rend rapidement compte qu'absolument rien d'incriminant ne transpire » des photos présentées dans le rapport.

« Ces corps torturés, écrit-il, peuvent avoir été torturés par n'importe qui et même par l'armée américaine.

Il n'y a dans ce rapport aucun élément de preuve condamnant explicitement le gouvernement syrien.

Ces quelques photos sélectionnées pour paraître dans le fabuleux rapport sont sûrement les plus significatives pour accuser le gouvernement Assad puisqu'elles ont été "soigneusement" choisies pour illustrer cette dite culpabilité décriée par Radio-Canada. »

### LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. Pierre Champoux, directeur de l'Information d'ICI Radio-Canada.ca a répondu au plaignant au nom de la direction de l'Information.

Il explique d'abord qu'à la lecture du rapport décrié par le plaignant on « comprend (...) que l'équipe d'experts a cherché à valider des informations (*evidence*) en lien avec des actes attribués au régime syrien à l'encontre de détenus ».

---

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2014/01/20/007-syrie-rapport-torture-meurtres.shtml>

Il cite ensuite les conclusions du dit rapport dont j'ai fait état précédemment.

« Comme moi, écrit-il, vous comprendrez que le rapport est assez clair : le matériel obtenu permettrait de soutenir une preuve de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre le régime syrien. »

M. Champoux précise que l'article dont se plaint M. Charbonneau « rapporte le fait que ce rapport vient de faire surface après avoir été remis à CNN et au *Guardian* ».

Et il ajoute :

« Loin d'endosser bêtement ses conclusions, nous utilisons le conditionnel et attribuons les citations.

(...)

La dernière phrase de l'article évoque même un soupçon face au moment choisi pour rendre public le rapport :

"La publication du rapport semble avoir été planifiée pour coïncider avec la conférence de paix organisée par les Nations unies à Genève, cette semaine."

Comme vous l'avez remarqué, nous n'avons utilisé qu'une seule des photos contenues dans le rapport de l'équipe d'experts.

(...)

Nous avons ensuite laissé l'internaute libre de consulter ou non le rapport (en hyperlien), d'en lire les détails et de consulter les autres photographies.

Dans cet article, nous ne faisons que rapporter des faits : un rapport a été dévoilé et voici ce qu'il raconte. Le reste appartient aux internautes.

Il ne nous est pas possible de juger de la qualité du travail de ces experts. Encore moins de l'endosser ou de le condamner.

(...)

Mais le simple fait de rapporter l'existence de ce rapport et d'en résumer le contenu ne fait pas d'ICI Radio-Canada.ca un complice de que ce soit. »

## LA DEMANDE DE RÉVISION

La réponse de M. Champoux n'a pas satisfait le plaignant qui m'a demandé de réviser sa plainte. Dans sa demande, il formule essentiellement les mêmes reproches à l'endroit d'un reportage<sup>2</sup> sur le même sujet de la correspondante au Moyen-Orient, Marie-Ève Bédard, diffusé le 20 janvier 2014 au *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé.

Voici l'essentiel de la demande de révision de M. Charbonneau :

<sup>2</sup> <http://www.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/6985508>

« Comment est-ce possible que la télé de Radio-Canada nous ait présenté ces photos de corps torturés en affirmant que ces photos démontraient la culpabilité du gouvernement syrien?

Absolument rien ni dans ce rapport ni dans les photos qu'il contient ne démontre la culpabilité de qui que ce soit.

Comment est-ce possible qu'une salle des nouvelles professionnelle puisse accorder de la crédibilité à un anonyme, sans visage, et sans possibilité de le localiser, sans possibilité de l'interviewer (celui qu'on appelle "César")!

(...)

À quelle date officielle fut présenté ce rapport *confidential* et à qui était-il destiné?

Pourquoi fait-il la Une de Radio-Canada et des médias occidentaux à la veille de Genève II s'il est si *confidential*?

Pourquoi M<sup>me</sup> Bédard qui est à Beyrouth (...) n'a pas cherché à nous montrer des photos démontrant clairement que ces corps torturés l'ont été en Syrie par les autorités syriennes? C'est pourtant ce qu'elle affirme en disant que ce rapport est la « preuve » de l'implication du gouvernement syrien dans ces tortures.

(...)

Malgré les quelques tournures de phrases pouvant servir à s'éviter les accusations de propagande, il est clair que Radio-Canada a joué la nouvelle comme si des preuves irréfutables venaient d'être déposées par ces images "atroces" qu'on nous présente avec une émotion indéniable.

Il est clair que Radio-Canada a présenté cette propagande consciemment.

(...)

Et il est clair que Radio-Canada s'est donné une possibilité de défense en mettant un bémol à la fin de son reportage lancé comme un scoop accusateur déterminant, et ce, tant du côté télé que du côté internet.

Il est clair que ce bémol ne mettait aucunement en garde l'auditoire contre une validité douteuse de ce dit rapport. »

## LA RÉVISION<sup>3</sup>

Pour la bonne compréhension et l'appréciation des lecteurs, je reproduis ici l'article dont se plaint M. Charbonneau :

---

<sup>3</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

---

« *Des preuves de torture et d'exécutions de masse de détenus en Syrie*

Mise à jour le lundi 20 janvier 2014 à 18 h 45 HNE

Une équipe internationale d'experts en crimes de guerre dit détenir des preuves évidentes de torture et d'exécutions arbitraires et de masse par le régime de Bachar Al-Assad en Syrie. La preuve démontrerait notamment le massacre systématique d'environ 11 000 détenus.

Le rapport des trois experts, remis lundi à la chaîne américaine CNN et au journal britannique *The Guardian*, s'appuie sur des milliers de documents et de photos de corps sans vie de détenus. La plupart montrent de jeunes hommes au corps émacié, taché de sang et portant des signes de torture, de strangulation ou d'électrocution. Certains n'ont plus leurs yeux.

**"C'est la preuve directe de la machine à tuer du régime."**

— *David Crane, l'un des auteurs du rapport, en entrevue à CNN*

Ces images ont été sorties de Syrie par un ancien militaire qui s'est joint aux rebelles avant de faire défection et de quitter le pays. Les experts affirment être convaincus de la crédibilité de celui qui est désigné sous le nom de "César" dans le rapport.

Si César détenait autant de photos de cadavres sur une clé USB, c'est qu'il était photographe pour la police militaire à l'époque où il travaillait pour le régime, au début de la guerre civile.

César soutient qu'il n'a pas été témoin lui-même de torture, mais son travail consistait à photographier les cadavres qui étaient envoyés dans un hôpital prévu à cet effet, pour confirmer que les ordres d'exécution étaient bel et bien appliqués.

Si les cadavres étaient envoyés à l'hôpital, c'était pour qu'un médecin y valide faussement que les hommes étaient morts à l'hôpital, soit des suites d'une crise cardiaque, soit à cause d'un arrêt respiratoire. Le procédé décrit par César - qui affirme avoir parfois photographié jusqu'à 50 corps par jour - témoigne d'une imposante machine bureaucratique dédiée à camoufler les crimes du régime aux familles.

Dans le cadre de leur enquête, les experts ont fait analyser 55 000 images sorties de Syrie (dont près de 27 000 prises par César), illustrant au total les corps de 11 000 victimes.

**"C'est une machine sans pitié qui broie ses citoyens. C'est un massacre de masse à l'ère industrielle."**

— *David Crane, l'un des auteurs du rapport, en entrevue à CNN*

---

Les trois experts qui ont produit le rapport sont d'anciens procureurs aux tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et la Sierra Leone. Selon l'un d'eux, David Crane, le rapport est "une preuve fumante comme on n'en a encore jamais vu". "N'importe quel procureur souhaiterait avoir ce type de preuves", a-t-il dit au réseau CNN.

La publication du rapport semble avoir été planifiée pour coïncider avec la conférence de paix organisée par les Nations unies à Genève, cette semaine. »

Avec tout le respect que je dois au plaignant, je dois d'abord dire que ce n'est pas parce qu'un média rapporte le contenu d'un document ou fait état de son existence qu'il en endosse et valide le contenu.

Bien sûr, les journalistes doivent exercer leur jugement éditorial pour déterminer si un sujet quel qu'il soit est d'intérêt public et mérite d'être rapporté.

Dans le cas présent, les auteurs du rapport sont tous les trois des experts reconnus en « crimes de guerre », ayant agi comme procureurs pour les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et la Sierra Leone. Et l'existence du rapport comme son contenu ont été divulgués par CNN et le quotidien *The Guardian* de Londres, des médias reconnus.

On peut comprendre que ces éléments ont incité ICI Radio-Canada.ca et *Le téléjournal*, comme nombre d'agences de presse et de médias, à en faire état.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que, si les mêmes experts avaient plutôt conclu à la responsabilité des forces d'opposition au régime du président Al-Assad, tous ces médias auraient agi de la même façon.

Tous les lecteurs ou auditeurs des médias d'information reçoivent et perçoivent les contenus d'information qui y sont diffusés à travers leurs propres opinions, perceptions, valeurs, croyances, etc.

Sur le fond, M. Charbonneau peut bien considérer que le rapport des trois experts en crimes de guerre, dont il est question ici, n'est qu'un outil de propagande et qu'il n'est pas crédible, que la divulgation de son contenu à la veille de la conférence de paix sur la Syrie est extrêmement suspect.

D'autres auditeurs peuvent le penser aussi, ou croire tout à fait le contraire.

M. Champoux a expliqué au plaignant que l'auteur de l'article avait utilisé le conditionnel, qu'il ne rapportait que des faits — l'existence du rapport, sa divulgation à CNN et au *Guardian* à la veille de la conférence de paix sur la Syrie, les noms et la qualité de ses auteurs, ses conclusions — et qu'il attribuait toujours le contenu du rapport à ses signataires.

M. Charbonneau considère que ces « bémols » et « tournures de phrases » ne mettaient « aucunement en garde l'auditoire contre une validité douteuse de ce dit rapport ».

En ce qui me concerne, ces bémols et ces tournures de phrases permettent de dissocier clairement Radio-Canada et l'auteur de l'article de toute prise de position sur le contenu du rapport. Par ailleurs, les faits présentés donnent au lecteur les moyens de tirer ses propres conclusions sur la valeur et la crédibilité du rapport, de même que sur les motifs qui ont mené à sa divulgation au moment choisi.

Tous mes commentaires s'appliquent également au reportage en direct du 20 janvier au *Téléjournal* par la journaliste Marie-Ève Bédard.

J'ajoute que M<sup>me</sup> Bédard a pris soin de préciser que, même si les experts soutiennent qu'il y a dans les massacres rapportés une « implication gouvernementale », rien ne leur permet « de remonter la filière jusqu'aux dirigeants politiques », nommément jusqu'à Bachar Al-Assad.

La journaliste a souligné que le rapport tombe à point nommé pour l'opposition au régime Al-Assad puisqu'il est rendu public à la veille de la conférence de paix sur la Syrie. Elle a également précisé que le rapport avait été commandé par le Qatar, qui appuie l'opposition en Syrie, et « milite en faveur du renversement du gouvernement de Bachar Al-Assad ».

Enfin, M<sup>me</sup> Bédard m'a indiqué qu'elle avait demandé une entrevue aux auteurs du rapport, des avocats basés à Londres, mais qu'elle attendait toujours leur réponse.

## CONCLUSION

L'article intitulé *Des preuves de torture et d'exécutions de masse de détenus en Syrie*, publié le 20 janvier 2014 sur ICI Radio-Canada.ca, et le reportage de la journaliste Marie-Ève Bédard sur le même sujet, diffusé le 20 janvier 2014 au *Téléjournal* sur ICI Radio-Canada Télé, respectent les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 22 janvier 2014